

COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Compte-rendu de la réunion de Commission Thématique « Gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau souterraine » du 1^{er} mars 2005

Ordre du jour :

- suite de l'élaboration du SAGE : quelles implications pour les commissions thématiques ?
- travail en commun sur le diagnostic du SAGE : thématiques qualité et quantité des eaux souterraines, assainissement, irrigation.

PRESENTS :

Monsieur Michel LOEI, adjoint au maire de Genas
Madame Geneviève FERREOL, maire de Marennes
Monsieur Alfred GERIN, président SMHAR
Monsieur Nicolas KRAAK, SMHAR
Monsieur Mathieu KACZMARCZYK, SEGAPAL

Monsieur Louis GARIN, Chambre d'Agriculture
Monsieur Loïc ROYERE, UNICEM
Monsieur Rémy PETIOT, CAEL
Monsieur Robert JONAC, Générale des Eaux
Madame Valérie MANDRA, SDEI

Monsieur Daniel DANCETTE, DDAF
Monsieur Francis LUTGEN, DDASS
Monsieur Patrick CASTAING, EDF
Monsieur Jérôme NICOLAS, BRGM

Madame Caroline BERSOT, Département du Rhône

Etaients excusés :

Monsieur René MARTINEZ, Président SMEP Rhône-Sud
Monsieur Jean CHAPGIER, Grand Lyon – Direction de l'Eau
Madame Anne MARTELAT, DIREN
Madame Cécile MARQUESTE, Agence de l'Eau RM&C
Monsieur Vincent RUGUET, DRIRE

Le 1^{er} mars 2005 s'est tenue, en mairie de GENAS à 14h30, une réunion de la Commission Thématique « Gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau souterraine » du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Est Lyonnais. Monsieur Michel LOEI accueille les participants et ouvre la séance.

Le compte-rendu de la réunion précédente (23 novembre 2004) est validé.

~~~~~

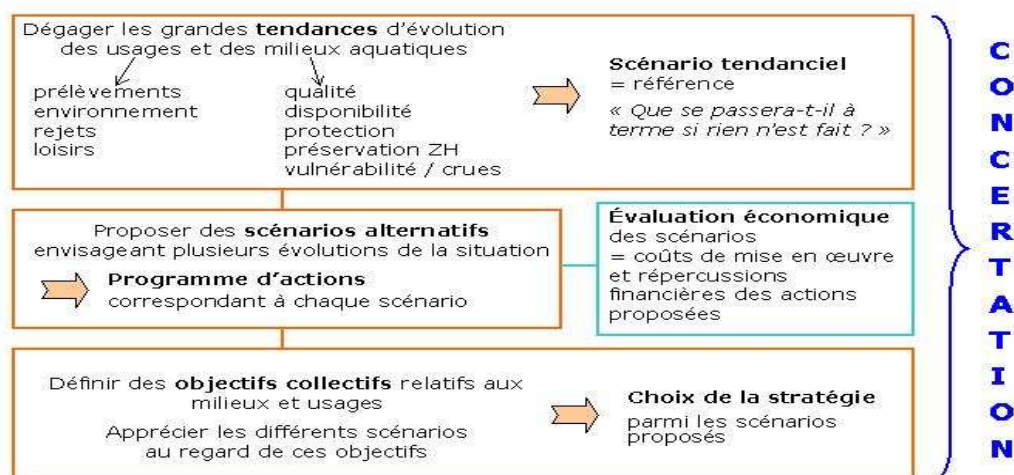
## **1) La suite de l'élaboration du SAGE : quelles implications pour les commissions thématiques ?**

### 1.1) Rappel des étapes d'élaboration du SAGE :

| De quoi s'agit-il ?                                                                                                                                 | Autrement dit...                                                                                                                                     | Étape                                                                                                                             |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| - D'abord il nous faut connaître les problématiques liées à l'eau sur le territoire du SAGE<br>- Et comprendre les enjeux de l'élaboration du SAGE. | <i>De quoi parle-t-on ?<br/><br/>Quels sont les points forts et faibles du territoire, et quels sont les liens entre toutes les problématiques ?</i> | <b>État des lieux-diagnostic</b><br><br>En cours de finalisation, pour une validation prévisionnelle par la CLE au printemps 2005 |
| - Par la suite, nous pouvons envisager ce qui doit ou peut être fait...                                                                             | <i>Chercher des solutions, brosser différents scénarios, analyser les objectifs qu'ils permettent d'atteindre</i>                                    | Ébauche de propositions<br>ou<br><b>Tendances et scénarios</b>                                                                    |
| - Après quoi, la CLE pourra décider...                                                                                                              | <i>Fixer les objectifs...<br/>...et les moyens de les atteindre</i>                                                                                  | <b>Choix de la stratégie</b><br><br>Préconisations<br>ou<br><b>Produits du SAGE</b>                                               |

Les étapes de définition des scénarios et de choix de la stratégie, sur lesquelles les acteurs du SAGE vont travailler à partir de mai-juin 2005, sont fondamentales dans l'élaboration du SAGE, puisqu'elles doivent permettre à la CLE et à ses partenaires de s'exprimer sur l'avenir du territoire de l'Est Lyonnais en terme de gestion des milieux aquatiques et des usages liés à l'eau. Ce sont des étapes délicates et techniquement complexes.

### 1.2) Principe méthodologique de l'élaboration des scénarios et de choix de la stratégie :

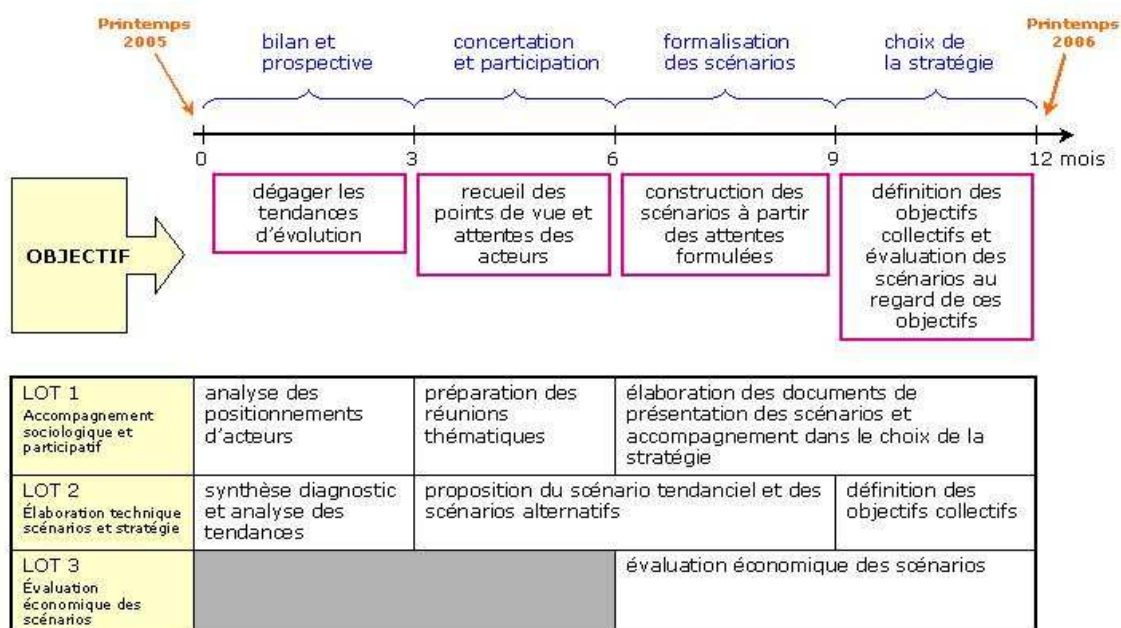


La concertation vise à impliquer au maximum les acteurs concernés et à leur faire s'approprier le projet de SAGE.

### 1.3) Structure générale de la prestation d'accompagnement participatif, technique et économique à l'élaboration des scénarios et de la stratégie du SAGE :

L'objectif général de cette prestation, dont le principe a été approuvé lors de la CLE du 15 décembre 2004, consiste à aider la CLE à déterminer la stratégie du SAGE, autour de 3 grands objectifs :

- la reconquête de la qualité des eaux souterraines,
- la gestion durable de la ressource en eau souterraine,
- la gestion des milieux aquatiques superficiels : qualité des cours d'eau, zones humides, lutte contre les inondations.



Cette démarche est donc basée sur le travail d'une équipe pluridisciplinaire, composée de prestataires distincts pour chacun des lots ; leurs réflexions devront être coordonnées par le titulaire du lot 1. Le tableau ci-dessus montre qu'en 2<sup>ème</sup> phase de son travail, le prestataire du lot 1 devra proposer une méthodologie pour la préparation et l'animation des commissions thématiques. L'objectif est de mobiliser les acteurs autour du projet de SAGE, d'amener tous les participants à s'exprimer librement, de susciter et encadrer les débats.

Il est donc possible qu'au cours de cette phase, et selon les propositions du prestataire, l'organisation et la composition des commissions soient amenées à évoluer en fonction des thématiques abordées en réunion (constitution de groupes de travail réduits, panachage entre les 2 commissions actuelles, etc.).

Dans tous les cas, l'importance du travail des commissions thématiques sera encore renforcée au cours de cette étape essentielle de l'élaboration du SAGE.

## **2) Travail en commun sur le diagnostic du SAGE**

Madame BERSOT présente aux participants les synthèses et/ou diagnostics relatifs à 4 thématiques : les remarques suscitées par cette présentation sont retranscrites ci-dessous.

Ces diagnostics ont été distribués en séance aux participants. Pour les absents, ils sont annexés au présent compte-rendu.

### **2.1) Thématique « Connaissance quantitative des eaux souterraines »**

Monsieur LOEI, constatant que les couloirs de l'Est Lyonnais sont alimentés essentiellement par la pluie, s'inquiète de l'évolution des conditions climatiques (réchauffement de l'atmosphère...). Monsieur NICOLAS indique que même si on doit subir le réchauffement de l'atmosphère, il n'y a actuellement aucune règle établie relative à l'évolution du climat vers des sécheresses persistantes ; on a connu et on connaîtra encore des situations extrêmes (étiages ou inondations). On ne peut en tout cas pas intervenir sur le climat à l'échelle du SAGE...

Madame BERSOT rappelle que dans le cadre de la prestation d'accompagnement à l'élaboration des scénarios (décrite au paragraphe 1)), les tendances d'évolution des milieux aquatiques et des usages seront évaluées afin de disposer d'un scénario de référence, de base, répondant à la question « que se passe-t-il si on ne fait rien ? ».

Monsieur GARIN illustre ces propos en évoquant l'évolution future de la population dans un bassin de vie tel que l'Est Lyonnais. Il évoque par exemple l'augmentation de nombre de projets de piscines privées sur une des communes du SAGE...

Monsieur ROYERE demande qu'il soit ajouté au diagnostic l'estimation du volume d'eau de chaque aquifère (couloirs de l'Est Lyonnais et nappe de la molasse).

Monsieur CASTAING estime que les interprétations basées uniquement sur les volumes prélevés ne sont pas toujours représentatives de la situation réelle. Il conviendrait de connaître aussi les volumes consommés pour tous les types d'usages et non pas seulement les volumes prélevés. Il fait également remarquer qu'il est important, lorsqu'on travaille sur des problématiques « eau », de ne pas oublier les autres domaines : il constate par exemple que d'une façon générale, certaines propositions liées à la gestion de l'eau ne sont pas toujours pertinentes vis-à-vis des énergies renouvelables (hydroélectricité).

A propos de la nappe de la molasse, Messieurs PETIOT, ROYERE et NICOLAS expriment des remarques qui vont dans le même sens : on manque encore d'informations suffisamment précises pour permettre des orientations détaillées de gestion de cet aquifère (quelle utilisation de cette nappe en amont du territoire du SAGE ? Quelles sollicitations possibles en fonction de la réalimentation ? Quels risques engendrés par les relations entre alluvions fluvio-glaciaires et molasse ?).

### **2.2) Thématique « Connaissance qualitative des eaux souterraines »**

Monsieur ROYERE s'interroge sur l'explication de la stabilité observée depuis 1995 en matière de pollution par les nitrates et solvants chlorés notamment. Monsieur DANCETTE explique qu'on est passé d'une situation plutôt laxiste à une période de plus grande attention en matière d'encadrement technique et réglementaire. La situation actuelle est un statu-quo : la pollution existe, s'étend ou descend dans les aquifères, mais les efforts réalisés ont fait au moins cesser la tendance d'augmentation.

### **2.3) Thématique « Assainissement »**

Les remarques portent principalement sur l'assainissement pluvial.

Monsieur LOEI s'interroge sur les responsabilités en cas de mauvais fonctionnement sur un bassin d'infiltration : il lui semble que le maire de la commune concernée devrait au moins être informé des dysfonctionnements. Il s'inquiète également, dans le cadre de la décentralisation, des transferts de compétences de la DDE vers les Départements ou Régions : qui sera alors responsable des ouvrages d'évacuation des eaux de ruissellement des infrastructures routières ?

En réponse à une question de Monsieur KRAAK, il est précisé que des déversoirs d'orage existent dans le périmètre du SAGE (ex : dans le val d'Ozon, ou sur les communes du SIA Grand Projet) : en cas d'orage, le réseau unitaire se déverse dans des bassins de rétention-infiltration.

Monsieur LOEI estime qu'il serait intéressant qu'un prestataire soit chargé systématiquement de l'entretien des bassins, car les communes manquent de moyens et « bricolent ». Madame FERREOL évoque aussi les actes de vandalisme fréquents sur les ouvrages.

#### 2.4) Thématique « Irrigation et activités agricoles »

La légende de la carte d'irrigation projetée aux participants sera corrigée : « zones potentiellement irrigables » au lieu de « zones irriguées ». En outre, le SMHAR fournira des informations permettant de préciser cette carte.

Monsieur DANCETTE fait remarquer qu'il est essentiel en matière d'irrigation de bien connaître les modalités de gestion et de contrôle. Monsieur LOEI ajoute que la gestion et le contrôle sont plus draconiens pour l'irrigation collective (SMHAR) que pour l'irrigation individuelle.

Monsieur GERIN précise que les volumes d'eau actuellement appliqués à l'hectare (pour une année normale) sont bien moins importants que par le passé, pour la simple raison que l'eau d'irrigation coûte cher.

Monsieur GARIN rappelle que le nombre d'agriculteurs est en baisse, mais ceux qui restent doivent être de bons gestionnaires et techniciens, bien formés et sensibles à une agriculture raisonnée. Les matériels d'irrigation (canons enrouleurs, pivots) ont également bien évolué.

#### 2.5) Conclusion

Monsieur DANCETTE tente une esquisse du scénario de base (ou « tendanciel ») qui sera approfondi dans l'étape d'élaboration des scénarios évoquée au paragraphe 1) :

Couloirs fluvio-glaciaires :

- dégradation possible de la qualité si les pressions sont toujours aussi fortes,
- difficultés croissantes pour disposer d'une eau potable d'où son renchérissement,
- sollicitations de plus en plus importantes de prélèvements pour se soustraire aux obligations de raccordement,
- conflits d'usages,
- évolution vers une situation à tendance anarchique.

Molasse : sans définition de règles d'usages et de priorités d'affectation, cette nappe tendra à être mobilisée de façon incohérente ; la situation, devenue incontrôlable, ne permettra plus une affectation à l'alimentation en eau potable.

Tout l'enjeu des scénarios alternatifs à proposer reposera sur l'affectation des ressources aux différents usages.

Monsieur GARIN fait remarquer que le vocable « usage noble » recouvre l'alimentation en eau potable. Mais quid de l'eau domestique ? Beaucoup de m<sup>3</sup> d'eau potable sont consacrés au lavage des rues ou aux chasses d'eau... L'hypothèse du double réseau n'est-elle pas intéressante ?

Monsieur JONAC explique que le double-réseau constitue certes une hypothèse sympathique, toutefois :

- dans un système de distribution d'eau, les tuyaux représentent la part la plus coûteuse ;
- le sous-sol est déjà très encombré ;
- à terme, les 2 réseaux finissent toujours pas s'interconnecter, avec les conséquences sanitaires que l'on imagine...

Monsieur ROYERE propose qu'une des actions du SAGE consiste à évaluer la marge d'erreur sur les volumes de prélèvements dans l'Est Lyonnais, ce qui pourrait être utile par exemple à l'appréciation des conflits d'usages. Monsieur DANCETTE acquiesce et estime que cette marge d'erreur doit beaucoup varier d'une catégorie d'utilisateurs à l'autre.

A propos des synthèses et diagnostics distribués en séance (ou joints en annexe pour les absents) :

**MERCI** de faire remonter d'éventuelles remarques supplémentaires à Mme BERSOT  
**avant le 1<sup>er</sup> avril 2005**

Le diagnostic global sera discuté au cours de la réunion du Bureau de la CLE (avril).

Prochaine échéance :

**La date de la prochaine Commission thématique sera communiquée ultérieurement, après discussion avec les prestataires du projet d'accompagnement des scénarios (juin 2005)**

~~~~~

Le site Internet du SAGE de l'Est Lyonnais, pour retrouver les compte-rendus et l'échéancier des réunions, le carnet d'adresses, etc :

www.rhone.fr
rubrique : Développement local / L'environnement / SAGE Est Lyonnais

ANNEXES :

Liste d'émargement

Pour les personnes absentes lors de la réunion :

Annexe 1 : fiches de diagnostics thématiques